



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 12/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4489882	0165285			Zone Expedition : 03			5164176	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5164176 DU 12/04/2024 **								
GT-405-MJ								
COMMENTAIRE R.A. : GT-405-MJ								
NUMERO DE COMMANDE :								
I.FILTRE A GAZOLE AM		SOGFCS477 E05F05	1,00	4	61,54	50,00	30,77	30,77
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								30,77
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIV LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
4489882	0165285	5164176
Echéance le :	31/05/2024	
12/04/2024	36,92	



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition. Dès réception de la facture, l'acheteur est tenu de verser le montant de la facture à la date d'échéance. En cas de non-paiement à la date d'échéance, l'acheteur s'engage à verser le montant de la facture à la date d'échéance, majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement. En cas de non-paiement à la date d'échéance, l'acheteur s'engage à verser le montant de la facture à la date d'échéance, majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement.

RESERVES DE PROPRIETE : La propriété des marchandises objet de la présente facture est réservée jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.62 du Code de Commerce.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.